SEANCE DU 6 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf et le six juin à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis salle de la mairie sous la présidence de M. Jean-Louis REYNAUD, Maire.

Tous les conseillers municipaux sont présents

Sauf : Mme Marie-Pierre PETIT M. Hervé BLANC GONNET Mme Marie-Odile GAU

Sont excusés:

Didier RABATEL (procuration de vote donnée à Jean-Louis REYNAUD)

Thierry GIRARD (procuration de vote donnée à Serge REVEL) Aurélien GUINET (procuration de vote donnée à Alain QUENE)

Alain QUENE est nommé secrétaire de séance.

Le dernier compte rendu du 12 mars 2019 est approuvé à 2 voix contre et 10 voix pour par le conseil municipal. Serge REVEL signale son regret de ne pas avoir retrouvé ses remarques concernant la destruction de la grange dans le compte rendu.

1/Délibération Redevances d'Occupation du Domaine Public (RODP ET RODP Provisoire) par GRDF

Etat des sommes dues par GRDF:

Au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz pour l'année 2018 (RODP) : Selon le décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 et la délibération municipal qui instaure cette redevance :

- Longueur de canalisation à prendre en compte : 3880 mètres
- Taux retenu : 0.035 €/mètre
- Coefficient de revalorisation cumulé au 01/01/2018 : 1.20

RODP 2018 (0.035 x 3880 + 100) x 1.20

Soit: 282.96 €

Au titre de l'occupation du domaine public communal par les chantiers de travaux réalisés sur les réseaux de distribution de gaz pour l'année 2018 (RODP provisoire) :

Selon le décret n° 2015-334 du 25 mars 2015 :

- Longueur des canalisations construites ou renouvelées sur le domaine public communal et mises en gaz au cours de l'année 2017 :0 mètre
- Taux retenu : 0.35 €/mètre

Soit : 0,0 € Montant total dû : 283 €

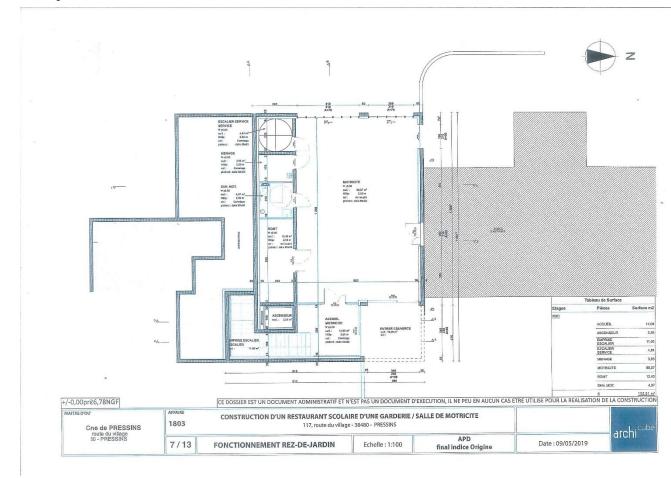
Conformément à l'article L2322-4 du code général de la propriété des personnes publiques, la règle de l'arrondi à l'euro le plus proche est appliquée.

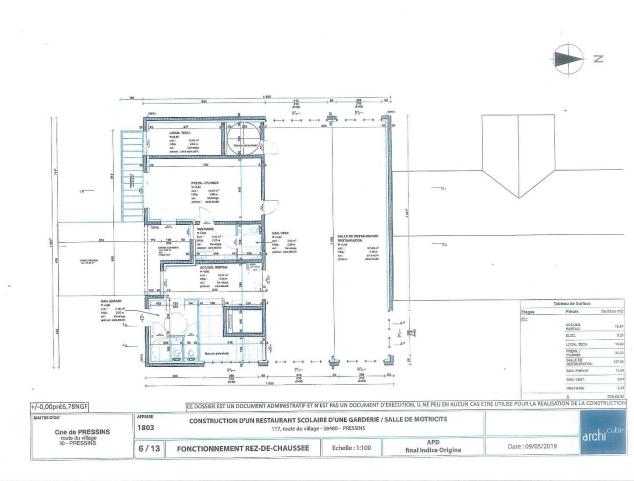
Après délibération le conseil municipal Autorise à l'unanimité et charge le Maire d'effectuer les formalités pour cette opération.

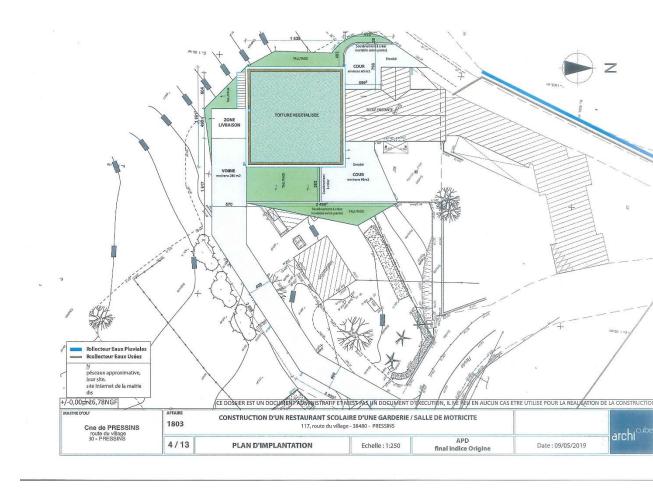
2/Délibération approbation projet APD restaurant scolaire salle de motricité :

Le Maire projette à l'assemblée les documents de présentation du projet fournis par le cabinet d'architecte. Il manque quelques observations qui arriveront après l'étude de terrain.

Le Maire donne lecture des descriptifs techniques et schématise les plans ci-dessous (il reste à positionner les extincteurs) :







Le Maire précise que le PLU impose que la toiture soit végétalisée et qu'elle ne nécessitera pas d'entretien.

Le Maire donne lecture du plan de financement estimatif proposé par l'architecte :

Le conseil départemental a octroyé une subvention de 496 000 € soit une participation de 65 % des travaux car le projet concerne une mise en accessibilité. Une enveloppe supplémentaire pourrait être envisageable.

Un dossier DETR a été demandé et sera étudié dès que le permis de construire aura été déposé. Il reste à charge de la commune, une dépense de 300 000 € environ qui pourra être auto-financée par les excédents budgétaires des 4 années antérieures.

Serge REVEL regrette les explications peu explicites du projet selon lui. Il n'apprécie pas l'esthétique du bâtiment proposé et regrette que d'autres solutions n'aient pas été envisagées. Il ne comprend pas que la commune autofinance le projet sans l'aide d'un emprunt. Le Maire rappelle que plusieurs autres solutions ont été étudiées en commission.

Serge REVEL quitte la réunion du conseil à 21h22

Le Conseil municipal, après discussion, approuve à l'unanimité soit 10 voix POUR le projet APD présenté ce jour.

DIVERS:

- Commission voirie : Henri PEGOUD signale qu'une offre de prix a été proposée pour la rénovation des routes pour un montant de 49 000 € HT. Le Chemin Tercinet Provence et le carrefour de Fesseaud seront rénovés. Il rappelle que la compétence voirie a été rétrocédée aux communes qui sont chargées désormais d'effectuer directement les demandes de subvention auprès du Conseil Départemental. Les enveloppes de subventions sont attribuées selon un barème kilométrique ce qui représente une subvention de 7 750 € pour la commune de Pressins.
- SIEGA: Henri PEGOUD précise que le coût de l'eau potable sera équivalent par rapport à 2018 mais le coût d'assainissement aura une hausse de 6 % étalée sur 2 ans (soit 2 X 3 %).
- Commission environnement : Denis GRANDJEAN explique que des ateliers ont été mis en place concernant notamment l'isolation des bâtiments communaux, la mobilité... Concernant l'ambroisie, 4 signalements ont été effectués sur la commune.
- Laetitia GIRARD rappelle qu'une opération commune propre a été mise en place en avril dernier et a mobilisé une soixantaine de personnes. Un camion benne rempli de déchets a ainsi été récupéré.

Elle signale que deux chantiers jeunes seront accueillis durant les vacances de juillet. Elle ajoute qu'une vingtaine de vélos ont été achetés par la commune à destination de l'école maternelle.

Concernant la journée « les ado'lympiades » organisée le 6 juillet, les publicités se mettent en place dans les collèges. Les jeunes intéressés doivent s'inscrire sur le site internet de la commune.

- Commission aménagement du territoire : Alain QUENE regrette que les commissions aient été reportées plusieurs fois et ne proposent pas d'aménagement de commerce. Il ajoute qu'un cabinet d'études travaille sur le PLUI depuis 2018 et notamment sur le PADD. Il signale que des réunions publiques ont eu lieu sur le secteur d'Aoste et de Saint Ondras et dénonce que la commune de Pressins n'a pas été convié à l'affichage publicitaire.
- Béatrice VINCENT NICOLET précise que le repas des aînés s'est parfaitement déroulé avec une soixantaine de participants. Le repas a été préparé par le restaurant La Grange, l'animation effectuée par M. FOURNIER, les fleurs achetées chez Jardin et Plante de Saint Jean d'Avelanne.
 - Elle ajoute qu'une cabane à livres va être installée près de la mairie.
- Le Maire signale que le chalet des boulistes a été construit avec l'aide de quelques élus et membres de l'association des boulistes. Ce projet a été financé par la commune sous condition d'une future ouverture d'école de boules.